

Société des membres de la Légion d'honneur  
Section de l'Hérault  
BP 50042  
34001 MONTPELLIER CEDEX1

**Société des membres de la Légion d'honneur**  
**Aux sociétaires de la section de l'Hérault**

**Renouvellement du bureau de section**

**Appel à candidature**

La prochaine assemblée annuelle de la section de l'Hérault aura lieu le **vendredi 11 juillet 2025 à Montpellier**. 2025 est une année d'élection, tous les mandats du bureau de section arrivent à expiration et doivent être renouvelés.

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent expédier leur candidature par **courrier recommandé** à l'adresse suivante :

**SMLH Hérault**  
**Présidente de la section de l'Hérault**  
**BP 50042 - 34 001 Montpellier Cedex1,**

accompagnée d'un curriculum-vitae succinct, au moins 6 semaines avant la date de l'assemblée, c'est-à-dire avant le 30 mai 2025. **L'enregistrement des candidatures sera clos le 30 mai 2025, le cachet de l'envoi recommandé faisant foi de l'expédition.**

**La convocation sera envoyée avant le 10 juin**, avec les candidatures.

**Les procurations** devront parvenir à la présidente de section au moins 8 jours avant la date de l'assemblée annuelle. Elles seront donc enregistrées jusqu'au 2 juillet. Les envois électroniques sont acceptés.

Montpellier le 10 avril 2025

Société des membres de la Légion d'honneur  
Section de l'Hérault



Danielle Aben  
Présidente

**Règlement intérieur : Article R-9. Bureaux de section et de comité**

**9-1. La section et le comité sont administrés par un bureau** composé de membres titulaires. Les postes de secrétaire et de trésorier peuvent éventuellement comporter des adjoints. Le nombre de vice-présidents doit être limité à trois...

**9-2. Election du bureau de la section**

Dans une section, les membres du bureau sont élus, chacun dans leur fonction, au scrutin uninominal par l'assemblée de la section pour **un mandat de trois ans**. Pour être élus, les candidats doivent recueillir la majorité des votes des membres présents ou représentés à l'assemblée. Le vote s'effectue obligatoirement à bulletin secret pour les postes où il y a pluralité de candidats. Il peut également être à bulletin secret, en cas de candidature unique sur un poste, à la demande d'un sociétaire présent.

**Les candidatures au bureau de la section font l'objet d'un appel auprès de tous les sociétaires de la section au moins deux mois avant la date fixée pour l'assemblée de la section. Les candidatures à une fonction au sein du bureau sont envoyées au président de section en exercice au moins six semaines avant la date fixée pour l'assemblée.** Elles sont accompagnées d'un curriculum vitae succinct. La liste des candidats est jointe à la convocation à l'assemblée, laquelle doit être adressée aux sociétaires au moins un mois avant la date fixée pour l'assemblée.

**Les procurations** doivent parvenir au président de section au moins huit jours avant la date fixée pour l'assemblée. Les pouvoirs non nominatifs adressés au siège de la section sont considérés comme bénéficiant au président de la section qui peut les déléguer au président du comité du sociétaire mandant.